

LES ENTREPRISES  
DU VOYAGE 

PRÉSENTE



PRÉSENTATION & RÉGLEMENT

**28 JUIN 2019**





## PRÉAMBULE

Le Tourism Trophy est une initiative indépendante, dont l'objectif est de promouvoir l'entrepreneuriat, organisée par «Les Entreprises du Voyage» (conception 3BVOYAGES). Avec comme fil conducteur le bassin d'Arcachon.

## SECTION 1 - ARMEMENT DES PINASSES

1. La Pinasse est exclusivement armée par :
  - Des fondateurs ou dirigeants d'entreprises
  - Des dirigeants de structures touchant au développement d'entrepreneuriat ou à leur financement.

### 2. DEUX FORMULES

Affrètement d'une Pinasse entière :

- Le Parrain agit au nom de son entreprise ou de la Start UP et présente son «Naissain».
- Son équipage est formé de 10 autres chefs d'entreprise ou personnalités engagées dans la création et le développement d'entreprises, qui soutiennent le projet.
- La Pinasse porte le nom de l'entreprise du Parrain et/ou le nom de la Start UP. Le Parrain qui arme la Pinasse est aussi le coordinateur de la Start UP qu'il soutient.

Entrepreneur seul :

- 10 chefs d'entreprises se réunissant autour de la Start UP qu'ils soutiennent.
- La Pinasse porte le nom de la Start UP.
- Les 10 chefs d'entreprises doivent désigner un Porte Parole de la Pinasse qui sera également le coordinateur de la Start UP en cas de victoire.

3. Les Pinasses doivent être inscrites avant le 20 mai 2019 et le règlement effectué à 3B Voyages.

4. Les inscriptions individuelles peuvent se poursuivre jusqu'au 08 juin 2019.

5. Chaque Pinasse doit choisir un projet et présenter son dossier sous une forme de fiche technique d'une page maximum avant le 20 mai 2019. La fiche technique doit présenter de façon claire :

- L'Objet du Projet (principe, secteur, marché)
- Le caractère innovant du projet
- L'Etat d'avancement du projet (Situation statutaire, CA prévisionnel sur l'année en cours, effectif, existence d'un prototype éventuel)
- Les ambitions de développement à 3 ans, et les objectifs à long terme

6. Chaque Pinasse doit fournir avant le 11 mai 2019 le logo qu'il veut voir figurer sur son pavillon ainsi que le kake-mono et autre signalétiques qui seront déployées lors de l'événement.

7. Chaque Pinasse doit donner la liste complète de son équipage au plus tard le 08 juin 2019.



## SECTION 2 - CHOIX DES START-UP

**8.** Pour prétendre à candidater et faire partie des 10 starts-up :

L'appel à candidatures est ouvert à toute startup qui propose des services en BtoB, permettant aux agences de voyages:

- d'accroître la gamme de services ou produits vendus à leurs clients,
- d'améliorer la performance de leur modèle économique classique,
- de renforcer leur attractivité vis-à-vis de leurs clients,
- de mieux connaître les besoins et comportements d'achat de leurs clients pour mieux les servir et les fidéliser.

Plus généralement, est éligible toute startup du tourisme qui contribue à «aider» les agences de voyages traditionnelles à prospérer.

- Les start UP doivent être en cours de création ou dans leur première année de création.
- Il n'y a pas d'âge limite au porteur du projet : de 18 à ... 99 ans
- Les start UP doivent se rapporter à des activités autorisées par la Loi
- Les start UP sous peine de disqualification, doivent fournir une attestation sur l'honneur.

## SECTION 3 - DÉROULEMENT DE LA PRÉSENTATION DES STARTUP ET DU VOTE

**9.** Les Start UP font l'objet d'une fiche technique présentée par les Parrains ou coordinateurs (voir S1-5) et remises au plus tard le 1er juin 2019 à l'Organisation. Ces fiches sont présentées à tous les participants le 08 juin, en même temps que la clôture des inscriptions. Les fiches seront également remises aux participants lors de l'embarquement.

**10.** Le parrain ou coordinateur de la Pinasse s'engage à aider sa Start UP à travailler la présentation de son dossier avant l'événement, de façon à optimiser ses chances par un exposé clair, concis et convaincant. L'exposé peut encore être affiné sur la Pinasse lors du trajet entre Arcachon et la Cabane Mimbeau.

**11.** Chaque Start UP disposera de 2 minutes pour exposer son dossier. Sa présentation sera suivie de 3 minutes interactives de questions réponses avec les participants. Soit 5 minutes interactives au total pour la présentation en phase de sélection des finalistes.

**12.** Un Comité de « Tourism Suprême », composé de 5 personnalités indépendantes de tout dossier, procèdera pendant le déjeuner, au choix des trois Start UP qui seront finalistes.

**13.** Les Start UP finalistes bénéficieront de 3 minutes chacun + 3 minutes de questions interactives pour convaincre une dernière fois.

**14.** Le vote sera anonyme et fera l'objet d'un vote « à l'huître ». Chaque participant se voyant remettre une coquille d'huître qu'il remettra dans une bourriche correspondant à la Start UP pour lequel il vote.



**15.** Le vote est unique ... une huitre d'avance suffit à la victoire, pour faire éclore «La Perle» !!

**16.** Le dépouillement sera effectué par le comité du « Tourism Suprême » et le vainqueur («La Perle»)

**17.** Le projet gagnant se verra remettre une bourriche symbolique, un diplôme certifiant la réussite du «Tourism Trophy» par les Partenaires qui auront chacun 2 minutes pour se présenter et présenter ce qu'ils feront pour la Start UP.

#### SECTION 4 - LE COMITÉ DES « SAGES » DU TOURISM SUPRÊME

**18.** Il est représenté par 5 personnalités neutres, femmes et hommes, du monde de l'entreprise. Ils n'ont aucun candidat en lice.

Ils ne découvrent les projets que lors de l'embarquement.

Ils sélectionnent les 3 finalistes mais ne prennent pas part au vote final qui est le vote des équipages.

#### SECTION 5 - ANNULATION DE L'ÉLECTION

**19.** L'élection de la « Start UP » ne peut être annulée que pour une faute caractérisée sur plainte de l'un des membres des équipages .

Le vainqueur peut également être disqualifié par l'organisation si :

- La Start UP a tenté d'influencer de façon caractérisée des membres des équipages par des moyens frauduleux.
- La Start UP ne satisfait pas aux articles S2 10 et 12 du présent règlement.

#### SECTION 6 -RÔLE DU « PARRAIN COORDINATEUR »

**20.** Le Parrain Coordinateur est celui dont la Start UP a remporté le Trophée. Il s'engage à suivre la Start UP pendant un an minimum comme « mentor ».

- En le/la mettant en contact avec son réseau.
- En coordonnant les demandes aux partenaires et en s'assurant que les demandes soient raisonnables, utiles et strictement nécessaires et adaptées à un développement optimal de son dossier;
- En le/la conseillant sur les étapes suivantes

**21.** Il donne un avis aux organisateurs sur le travail réalisé avec les partenaires à l'issu de la période de soutien.



## SECTION 7 - RÔLE DES PARTENAIRES

**22.** Les Partenaires s'engagent à apporter avec une totale gratuité de leurs honoraires un concours régulier et structurant, à la Start UP pendant 1 an à dater de sa victoire.

- Les Partenaires mettent à disposition les ressources humaines raisonnables nécessaires pour la conduite du développement du projet en accord avec le coordinateur;
- Les Partenaires peuvent, à discrétion, offrir à la Start UP des frais administratifs tiers à leur prestation (ex : frais d'enregistrements pour les avocats et les experts comptables) ou tout ou partie des dépenses liées aux prestations qu'ils souhaitent mettre en œuvre (communication, levée de fonds, etc...).
- Les partenaires cherchent à faire profiter à la Start UP de leur réseau de contacts pour le développement des marchés de l'entreprise.
- Les Partenaires peuvent également être Parrains d'une Pinasse.

## SECTION 8- DISPOSITIONS FINANCIÈRES , MODIFICATIONS

**23.** Le règlement de 2980€ HT pour une Pinasse de 12 Personnes (11 participants + le candidat) ou de 298€ HT pour les inscriptions individuelles doit s'effectuer auprès de 3B Voyages aux dates prévues au présent règlement. 3B Voyages émet une facture sur demande.

Le règlement vaut inscription.

Aucun remboursement ne sera effectué sauf dans le cas de la présentation d'un participant de substitution avant le 08 juin.

La responsabilité des Organismes ne pourra en aucun cas être engagée si l'Évènement devait être modifié, écourté ou annulé.

Ainsi, l'Organisateur se réserve, dans tous les cas, la possibilité de modifier le planning prévisionnel, de reporter les dates annoncées ou même d'annuler le Concours notamment si le nombre de participants n'est pas suffisant pour permettre une mise en concurrence satisfaisante.

## SECTION 9- DROIT À L'IMAGE OU ANNULATION

**24.** En s'inscrivant au concours, les participants prenant part à l'évènement sous une forme ou sous une autre, cèdent à titre gratuit aux organisateurs du Tourism Trophy le droit d'utiliser et de diffuser leur nom, prénom, leur image, leurs éventuelles interviews pour la communication interne et externe strictement limitée à la promotion de l'évènement au niveau national et international, sur tous types de supports fixes et animés.